

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude du Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction déposé le jeudi 6 décembre 2012 par la ministre du Travail

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 382-20121207**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	3
REMARQUES FINALES	4

Séance du jeudi 6 décembre 2012

Mandat : Étude du Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction déposé le jeudi 6 décembre 2012 par la ministre du Travail (Ordre de l'Assemblée le 6 décembre 2012)

Membres présents :

M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail, en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)

M^{me} Maltais (Taschereau), ministre du Travail

M. Ouellette (Chomedey), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail

M^{me} Richard (Îles-de-la-Madeleine)

M. Therrien (Sanguinet) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autre participante :

M^{me} Diane Lemieux, présidente-directrice générale, Commission de la construction du Québec

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 08, M. Leclair (Beauharnois) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lemieux de prendre la parole durant la séance.

Il est convenu de procéder à l'étude de chacun des articles du Règlement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Maltais (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'étude de l'article 1 est complétée.

Article 2 : Après débat, l'étude de l'article 2 est complétée.

Article 3 : Après débat, l'étude de l'article 3 est complétée.

Article 4 : Il est convenu de permettre à M^{me} Lemieux de prendre la parole.

Après débat, l'étude de l'article 4 est complétée.

Article 5 : Après débat, l'étude de l'article 5 est complétée.

Article 6 : L'étude de l'article 6 est complétée.

Article 7 : Après débat, l'étude de l'article 7 est complétée.

Article 8 : Il est convenu de permettre à M^{me} Lemieux de prendre la parole.

Après débat, l'étude de l'article 8 est complétée.

Article 9 : Après débat, l'étude de l'article 9 est complétée.

Article 10 : L'étude de l'article 10 est complétée.

Article 11 : Après débat, l'étude de l'article 11 est complétée.

Articles 12 à 22 : L'étude des articles 12 à 22 est complétée.

Article 23 : Après débat, l'étude de l'article 23 est complétée.

Articles 24 et 25 : L'étude des articles 24 et 25 est complétée.

Article 26 : Après débat, l'étude de l'article 26 est complétée.

Article 27 : Après débat, l'étude de l'article 27 est complétée.

REMARQUES FINALES

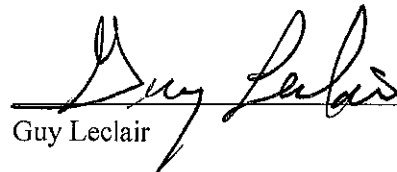
M. Dubé (Lévis), M. Ouellette (Chomedey) et M^{me} Maltais (Taschereau) font des remarques finales.

À 16 h 25, M. le président lève la séance et la Commission, ayant complété son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,


Dany Hallé


Guy Leclair

DH/vb

Québec, le 6 décembre 2012